

L'Office du Ducroire a présenté son rapport annuel 2008 ainsi qu'une nouvelle police temporaire

Une nouvelle mesure anticrise

L'exercice 2008 a été globalement bon pour l'Office du Ducroire, a souligné hier le président de l'établissement public, Etienne Reuter. Par ailleurs, l'office a introduit une nouvelle mesure anticrise qui permet d'assurer une partie des risques que des entreprises privées ne veulent plus couvrir, la couverture «Top Up individuelle».

■ «D'abord, nous avons vu une réelle euphorie pour nos services puis lors de la seconde moitié de l'année cela s'est extrêmement calmé», a avoué hier le président de l'Office du Ducroire.

Cet établissement public assure les entreprises contre les risques de non-paiements des clients. L'office a connu une nette augmentation de ses services et a assuré des opérations en 2008 pour une valeur de 1,405 milliard d'euros contre une valeur de 1,065 milliard en 2007, soit une progression de 32 %. Les primes encaissées s'élèvent à 8,7 millions d'euros contre 6,3 millions en 2007.

Le bénéfice de l'office s'élève à 1,984 million d'euros, précise l'office. Les indemnités payées pour l'année 2008 étaient relativement basses avec 94.723 euros. Néanmoins, l'année 2009 enregistre déjà un envol de ce poste avec plus de 2 millions d'euros d'indemnités payées jusqu'à présent. Les indemnités récupérées se sont élevées à 194.105 euros.

Face à la crise, l'office a lancé un outil temporaire afin d'aider les



Jean-Claude Knebel (à gauche), président du Copel, et Etienne Reuter, président de l'Office du Ducroire (Photo: Anouk Antony)

entreprises liées à un secteur «risqué» (comme le secteur automobile) dont les assureurs-crédits privés auraient réduit le plafond de couverture. L'Etat interviendra ainsi après la défaillance de l'assureur privé. Cette mesure sera en place jusqu'à la fin 2010 et la couverture totale ne pourra pas dépasser 25 millions d'euros.

Le nombre de dossiers traités par la Copel a triplé

L'Office du Ducroire comprend aussi un organe dédié à apporter des aides financières à des projets

liés à l'exportation: le Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises (Copel). Les biens et les services doivent être d'origine luxembourgeoise, précise le président du Copel, Jean-Claude Knebel. Le comité décide de la conformité du projet et prend en compte la capacité de l'entreprise à pouvoir survivre sur le marché étranger très compétitif.

Le Copel avait lancé en 2007 une campagne de publicité qui a porté ses fruits, estime le président. En effet, le nombre d'entre-

prises ayant introduit une demande a doublé, passant de 75 en 2007 à 144 en 2008. Celui de dossiers a littéralement explosé passant de presque 194 à 694 unités.

Au final, le comité a accepté 533 dossiers, 76 étaient encore en cours de traitement en fin d'année et 85 ont été refusés. Néanmoins, les entreprises demandaient en moyenne des subsides moins élevés et les paiements se chiffrent à 1,2 million d'euros en 2008 contre 746.000 euros en 2007.

■ Ronny Wolff